

Business France : révélations embarrassantes pour Muriel Pénicaud

Des mails fragilisent la défense de la ministre dans l'affaire de la « soirée Macron » à Las Vegas.

LE MONDE | 02.07.2017 à 20h13 • Mis à jour le 03.07.2017 à 10h56 | Par [Bertrand Bissuel](#) et [Anne Michel](#)



La ministre du travail, Muriel Pénicaud, à Paris le 28 juin. GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP

L'affaire Business France, du nom de cet organisme public chargé de promouvoir l'image économique de la France à l'étranger, va-t-elle devenir l'affaire Muriel Pénicaud ? [Des éléments publiés par le Journal du dimanche](#) affaiblissent la défense de la ministre du travail, qui dirigeait Business France à l'époque, dans ce dossier lié à l'organisation, sans appel d'offres comme l'imposait pourtant la règle, d'une soirée organisée à grands frais autour d'Emmanuel Macron à Las Vegas le 6 janvier 2016, confiée à l'agence Havas.

Lire nos explications : [Ce que l'on sait de l'affaire Business France, dans laquelle est citée la ministre du travail, Muriel Pénicaud](#)

Interrogée le 28 juin sur RTL, alors qu'une enquête préliminaire est en cours au parquet de Paris pour « *favoritisme, complicité et recel de favoritisme* », Muriel Pénicaud avait déclaré avoir diligenté un audit indépendant, en mars 2016, sitôt « *alertée* » d'« *une erreur de procédure* ». Cette soirée à 381 000 euros – un coût ramené in fine à 290 000 euros, hors frais d'hôtels – aurait dû déclencher un appel d'offres, excédant le seuil légal de 90 000 euros.

Alertée des difficultés financières soulevées par cette soirée

Mais un courriel, révélé par le *JDD* du 2 juillet, crée le doute sur ce que savait vraiment l'ex-patronne de Business France des dysfonctionnements de procédure liés à la tenue de cet événement très politique, commandé par le cabinet du ministre de l'économie de l'époque, Emmanuel Macron, à l'organisme public placé sous sa tutelle.

Daté du 11 décembre 2015 et signé de la directrice de la communication de Business France, Fabienne Bothy-Chesneau, ce courriel, trouvé par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions lors d'une perquisition chez Business France le 20 juin, est explicite : « *Muriel, briefée par nos soins, ne fait rien. Donc elle gèrera aussi quand la CDC [Cour des comptes] demandera des comptes (...), ce ne sera pas faute d'avoir dit et redit.* »

Certes, le message ne permet pas d'affirmer que M^{me} Pénicaud était au courant du problème de contournement des règles de passation des marchés publics, qui constitue le fond de l'affaire. Mais il montre que celle-ci avait au moins été alertée, en amont, des difficultés financières soulevées par cette soirée organisée lors du Consumer Electronics Show, grand-messe de l'innovation. D'autant qu'en appui de ce courriel, le *JDD* produit d'autres messages attestant d'un dérapage des coûts, sous la pression du cabinet du ministre de l'économie d'alors, désireux de faire les choses en grand.

Sollicitée par *Le Monde*, la ministre du travail a transmis cette réponse écrite par son cabinet :

« (...) En janvier 2016, une erreur de procédure a eu lieu (...), la décision de la commande publique aurait dû être soumise à la validation et à la signature de la directrice générale, ce qui n'a pas été le cas. » « Dès qu'elle en a été informée par la direction financière fin février 2016, la directrice générale a fait stopper tout paiement éventuel à l'agence prestataire et a demandé à ce qu'un audit interne et un audit externe auprès d'un cabinet d'audit indépendant soit immédiatement diligenté afin d'identifier les dysfonctionnements et responsabilités. »